

---

# **Biosécurité dans les élevages de Porcs**

## **(focus plein-air)**

**Formation en distanciel**

**lundi et mardi 13 & 14 Décembre 2021 matins**

---

Cette formation en distanciel en 2 modules de 3h30 chacun, s'inscrit dans les actions sanitaires OBLIGATOIRES quelle que soit la taille de l'élevage de suidés qui doivent être délivrée par un\_e formateur/trice agréé, ayant suivi la formation de formateurs IFIP-SNGTV.

Le but est de former des éleveurs\_euses concerné\_e\_s par l'obligation sanitaire en matière de biosécurité en exploitation et aux bonnes pratiques d'hygiène qui est obligatoire pour une personne de l'exploitation (désignation d'un référent), suivant l'arrêté du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires.

Cette formation est obligatoire pour au moins un référent par élevage professionnel de porcs à partir du 01/01/2020. Elle conditionne l'accès aux aides du plan de relance (déployées à partir du premier trimestre 2020). Nous pourrions également aborder la question des clôtures (obligatoires à partir du 01/01/2021), ainsi que du travail d'adaptation de ces normes de biosécurité au plein-air que nous avons réalisé.

Vous allez recevoir une attestation de formation suite à ces deux séances à distance.

### **ENJEUX :**

- Se former sur la nouvelle réglementation et délivrer l'attestation de formation obligatoire à celles. ceux qui ne l'ont pas encore ;
- Revenir sur des certains points de la réglementation, qui sont insuffisamment développés par les autres intervenants et d'envisager des solutions.

**Nous vous invitons donc à nous rejoindre à distance :**

**Les lundi 13 & mardi 14 Décembre 2021  
de 9h30 à 13h00 à distance**

### **Objectif de la journée de formation :**

- Connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine.
- Être capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité.

- Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène.

\* **Formation en distanciel par plate-forme à distance Zoom** via les codes d'accès qui vous seront remis.

Durée de formation : 7 heures. Organisme de Formation : Fadear

*n° SIRET : 349 902 536 00029 APE 8559A*

*n° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 11930337193*

*Référencé au Datadock : n° 0014250*

**Public** : Tout\_e\_s paysans\_nes, ainsi que porteurs de projet (PP) à l'installation en projet de porcs en plein air. Tout\_e\_s salarié\_e\_s accompagnant les paysans\_nes et PP, dans ces démarches.

**Prérequis** : AUCUN, formation d'initiation.

**Accessibilité aux personnes handicapées** : nous vous invitons à nous contacter directement sur ce sujet pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

**Avec l'intervention de** : Roxanne Mitralias, animatrice sanitaire à la Confédération paysanne nationale  
Martin Métayer, animateur départemental à la Confédération paysanne Limousin, et formateur/trice en biosécurité porcine depuis 2019.

**Animateur – Facilitateur** : Julien Melou, animateur formation FADEAR, depuis 10 ans, et formateur en biosécurité porcine depuis 2019.

## **Déroulé de la journée de formation**

**- lundi 13 Décembre 2021**

### **Accueil à partir de 9h00 à distance**

9h15 - 9h45 : Accueil, introduction et présentation de la session et des objectifs, ajustement de la formation dans son déroulé, suivant les attentes des participant\_e\_s.

### **Matinée**

09h45 : Connaître les bases scientifiques de la PPA (virus de la PPA, reconnaître la maladie, réservoirs et vecteurs, évaluation des risques, situation épidémiologique)

- 10h45 : PAUSE

- 10h55 : concevoir et gérer son plan de biosécurité (l'arrêté du 16/10/2018 ; définition des zones, barrières et flux, points clefs de la biosécurité)

- 13h00 : fin de la première matinée

\* Proposition d'essayer de travailler chez soi sur son plan de biosécurité entre les deux matinées qui pourra nous être transmis pour mutualisation et analyse collective pour

vérifier les acquis de la formation et compléter là où cela serait nécessaire le projet de plan de biosécurité de chaque stagiaire qui aura fait l'exercice.

**- Mardi 14 Décembre 2021**

- 09h : Accueil - reprise et questions de compréhension et complémentaires suite à la veille.
- 09h30 : cas concrets des plans de biosécurité travaillés depuis la veille et synthèse des travaux des stagiaires.
- 10h55 : PAUSE
- 11h00 : Plan de nettoyage, désinfection, dératisation
- 12h00 : Examen des documents constituant le plan de biosécurité
- 13h00 : Clôture de la journée, Bilan, Évaluation et Perspectives.
- 13h15 : fin de la deuxième matinée

*\* **A l'issue de la formation : Évaluation de la satisfaction** de la formation par les stagiaires, **quiz** sur le contenu de la formation et **évaluation** des compétences à travers une grille d'auto-positionnement, à distance.*

Méthode et pédagogie utilisé lors de la formation : apports fondamentaux (supports partagés et documents supports mutualisés partagés sur lien dropbox), questions/réponses, cas pratiques (exercice entre les 2 demis journées permettant de mettre en place les premiers acquis de la formation, puis analyse, échanges et débats).

**Infos pratiques pour accéder à la formation et au niveau accès informatique :**

Cette formation aura lieu à distance. Veuillez contrôler la qualité de votre connexion internet.

En cas de problème vous pouvez nous contacter.

Vous pourriez avoir besoin d'un casque et d'un micro. N'hésitez pas à faire un essai en installant l'application zoom au préalable. Vous pouvez vous connecter dès 09h00 pour tester le matériel.

Merci de couper les micros pendant la formation quand vous ne parlez pas. Vous pouvez aussi couper votre caméra si votre connexion est mauvaise.

Un espace de discussion existe sur la plateforme de visioconférence pour poser vos questions par écrit pendant la formation. Pour prendre la parole vous pouvez lever la main en mettant un petit plus ou appuyer sur le bouton « lever la main ».

Munissez-vous également de votre plan de masse de la ferme (vous pouvez également me l'envoyer par mail) et de crayons de couleur pour pouvoir représenter les différents flux sur le plan de masse.

Contact inscription :

Julien Melou, animateur Fadear. Tél : 01 43 63 41 50 - [jmelou@fadear.org](mailto:jmelou@fadear.org)

## Modalités générales

- **Prise en charge intégrale des frais pour les paysans nes adhérent s à la Confédération paysanne ou au réseau des Adear** participant\_e\_s à la formation (déplacement, repas, hébergement et indemnité de remplacement) par la Fadear.



- **Gratuité de la formation dans la limite des places disponibles pour les autres paysans\_nes et autres non salarié\_e\_s agricoles non adhérent\_e\_s à nos réseaux**, dans la limite des places disponibles via l'accord de prise en charge du fonds Vivea pour cette formation. Nous consulter.

*Cette formation bénéficie d'un financement du fonds de formation **VIVEA** 2021 pour les non salarié\_e\_s agricoles.*



- **Coût formation pour les salarié e s: 210 €/1 jour (soit 30 €/heure)** à l'ordre de la Fadear, possibilité de prise en charge partielle par le fonds OCAPIAT dans la limite de leur dispositif (Boost Compétences - <https://www.ocapiat.fr/entreprises-de-moins-de-11-salaries-offre-volontaire-boost-competences/>).

- **Pour les autres situations de statut suivant votre cas, notamment pour les porteurs de projet à l'installation en porcs plein air**, nous contacter.

*\* On vous remettra tous les documents nécessaires pour les démarches auprès de votre fonds de formation pour que vous soyez remboursés intégralement.*

### Attestation de formation :

Une attestation de formation délivrée par la Fadear vous sera fournie en fin de formation.

**Bulletin d'inscription à nous renvoyer – Formation distanciel – lundi 13 et mardi 14 Décembre 2021**

## Biosécurité dans les élevages de Porcs

### **(focus plein-air)(Formation n°A38)**

Nom Prénom : .....

Structure : .....

Adresse

complète : .....

Tel et E-mail : .....

Attentes particulières vis-à-vis de la formation : .....

.....